

Yazid Benmouhoub, DG de la Bourse d'Alger, au forum économique d'El Moudjahid : « L'appui des pouvoirs publics un signal fort »

Une introduction en Bourse pour la Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (CAAR), le Crédit populaire d'Algérie (CPA), Cosider Carrières, filiale de la société de travaux publics Cosider, l'Entreprise nationale des aménagements hydrauliques, ainsi que trois cimenteries détenues par le Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA) et Mobilis.

Depuis son entrée en fonctionnement, en 1998, la Société de gestion de la Bourse des valeurs (SGBV) n'a pu franchir le seuil de cotation adéquat, pour des raisons évidentes. Bien que les préalables d'introduction en Bourse soient des plus incitatifs, notamment au plan fiscal, le bilan établi traduit un niveau de capitalisation qui demeure faible et très en deçà du potentiel du marché.

Actuellement, la Bourse d'Alger compte dans son portefeuille quatre titres de capital ou d'actions, Saïdal et El-Aurassi pour le secteur public et Alliance Assurances et NCA Rouiba pour le secteur privé sachant que le marché des obligations n'est pas alimenté présentement. Les indicateurs présentés, hier, par le DG de la SGBV, à l'occasion de son passage au forum économique du quotidien El Moudjahid font état d'un niveau de capitalisation de l'ordre de 15 milliards de dinars alors que, plus de 400 milliards de dinars constituent l'encours généré par les obligations assimilables émises par le Trésor public, le marché OAT étant créé en 2008 et compte actuellement 28 lignes cotées. Aussi, cette faiblesse du marché boursier s'explique, en grande partie, par la nature des entreprises algériennes essentiellement de grandes sociétés financées par le gouvernement, d'où la spécificité de la démarche de cotation, et de petites entreprises familiales.

Absence d'une culture boursière

M. Yazid Benmouhoub, qui a dressé un état des lieux de la Bourse d'Alger, a souligné, à ce titre, « le rôle important du marché boursier dans le financement de l'économie nationale », un rôle qui aujourd'hui n'a pas encore atteint la maturité nécessaire en l'absence d'une culture boursière mais aussi, du fait, a-t-il dit, que « l'octroi du crédit bancaire ne soit pas favorable à la Bourse ». De ce fait, la Bourse qui a entamé un processus de modernisation, dès 2012, compte s'investir davantage dans son plan de communication pour « essayer de se positionner dans un environnement qui n'est pas habitué au marché financier et d'aller vers un nouveau mode de financement de l'entreprise ». Le DG de la SGBV estime que « le marché algérien est vierge et peut être un propulseur de l'économie ». Un avantage favorable à la Bourse d'autant plus que « la position des pouvoirs publics, quant à ne plus financer les grands projets sur le budget de l'Etat, est susceptible de dynamiser le marché boursier ». Aussi, les différentes mesures prises au titre des lois de finances de 2014 et de 2016 ainsi que la récente annonce du Premier ministre d'aller vers un emprunt obligataire national constituent des « signaux forts » dans cette direction. M. Yazid Benmouhoub dira dans ce sens que « le marché boursier a l'appui des pouvoirs publics afin qu'il puisse jouer un rôle très important ».

L'autre point positif évoqué par l'invité du forum a trait à la décision du CPE de donner son aval à huit entreprises publiques pour une introduction en Bourse, en l'occurrence, la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR), le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), Cosider Carrières, filiale de la société de travaux publics Cosider, l'Entreprise Nationale des Aménagements Hydrauliques, ainsi que trois cimenteries détenues par le Groupe Industriel des Ciments d'Algérie (GICA) et Mobilis.

Un milliard de dollars de cotations fin 2016

A ce propos, il indiquera que, deux introductions en Bourse sont prévues au courant de ce semestre et concernent l'entreprise Biopharm et la cimenterie d'Aïn Kebira (Sétif). Deux autres opérations sont prévues pour le second semestre de l'année sachant, a-t-il précisé que, les évaluations pour les entreprises publiques sont toujours en cours. Des projections qui font que la Bourse « approchera le premier milliard de dollars de cotations, fin 2016 ». Aussi, avec l'entrée en Bourse de ces sociétés, « nous pourrons, dans trois années, dépasser les objectifs fixés », dira M. Benmouhoub pour qui « cet intérêt des pouvoirs publics pour le marché financier renforce notre conviction que la Bourse sera au centre du financement de l'économie nationale ». Dans le même ordre d'idées, l'intervenant plaidera pour le développement de fonds d'investissements et de sociétés à capital risque, des instruments nécessaires à l'encouragement des entreprises pour recourir au marché boursier. La Bourse qui poursuit son processus de déploiement à travers la révision de la législation régissant ses missions, notamment en matière d'intermédiation et de formation aux métiers de la Bourse, un projet d'une école de la Bourse étant également retenu, est en phase de mise place de « points boursiers, au niveau des banques pour mieux informer les entreprises sur les préalables à l'introduction sur le marché.

Une application mobile pour accéder aux données de la Bourse

Toujours dans le cadre de sa stratégie de vulgarisation de la culture boursière, la SGBV a lancé, le 2 mars 2016, son application mobile, « Bourse d'Alger », gratuite et téléchargeable, un outil de suivi du marché qui permet aux utilisateurs d'accéder facilement et à temps, aux données boursières et à l'actualité de la Bourse. Dans le cadre de sa démarche, la Bourse entend modifier son mode de cotation pour une action en continue, et renforcer son déploiement sur le terrain pour tenter de convaincre les investisseurs et les PME à rejoindre la Bourse. Ces dernières gagneraient en visibilité, en gouvernance, en matière d'accès au partenariat et au financement. A ce propos, le DG de la SGBV a tenu à préciser que l'ouverture du capital n'induit pas une perte de contrôle de la gestion, encore moins une privatisation, « un cliché négatif » à l'origine des réticences des PME. Dans sa lancée, M. Benmouhoub dira qu'« il serait idéal aussi de permettre à des fonds étrangers de venir investir sur la place d'Alger, ce qui garantirait une disponibilité de liquidité et limiterait les risques de change ». Une suggestion qui rejoint des avis d'experts qui estiment que « les autorités devraient amender les réglementations de la Banque d'Algérie, qui ne permettent pas aux investisseurs étrangers de rapatrier les dividendes, et les empêchent ainsi d'investir dans les Bourses locales ».

Emprunt obligataire national : une bonne option

« La décision de l'Etat de lancer un emprunt obligataire national, en avril prochain, est une bonne option », estime le DG de la SGBV. Bien que les détails ne sont pas encore connus, a déclaré M. Yazid Benmouhoub, « la démarche est intéressante, en ce sens qu'elle va permettre de drainer et de capter l'épargne publique et d'encourager la solidarité nationale pour financer et parachever les grands projets structurants ». Dans ce cas de figure, a-t-il expliqué, « c'est l'Etat qui émet des actions, soit en direction des institutionnels, soit pour le grand public, avec un taux d'intérêt de 5% ». Un niveau jugé « très intéressant ». L'emprunt en question « est garanti car il est souverain ». Aussi, dans le cas où « cet emprunt est coté, les 5% de rémunération seront nets, donc sans imposition », a-t-il expliqué.

Affaire Cevital-NCA Rouiba : des proportions non souhaitées

Concernant l'opération boursière qui devait porter sur l'acquisition par le groupe Cevital, de parts dans le capital de NC Rouiba, M. Yazid Benmouhoub a précisé que la Cosob « n'a jamais obtenu d'ordre d'achat sur cette opération qui a pris des proportions que nous n'avons pas souhaitées ». La COSOB, pour rappel, a fait valoir le droit de préemption de l'Etat dans cette transaction.

Dans une correspondance adressée à NCA Rouiba, quelques jours après l'annonce de la transaction, la Cosob avait notifié au groupe industriel que cette suspension était liée «à la décision de l'État algérien d'exercer son droit de préemption».

D. Akila

